

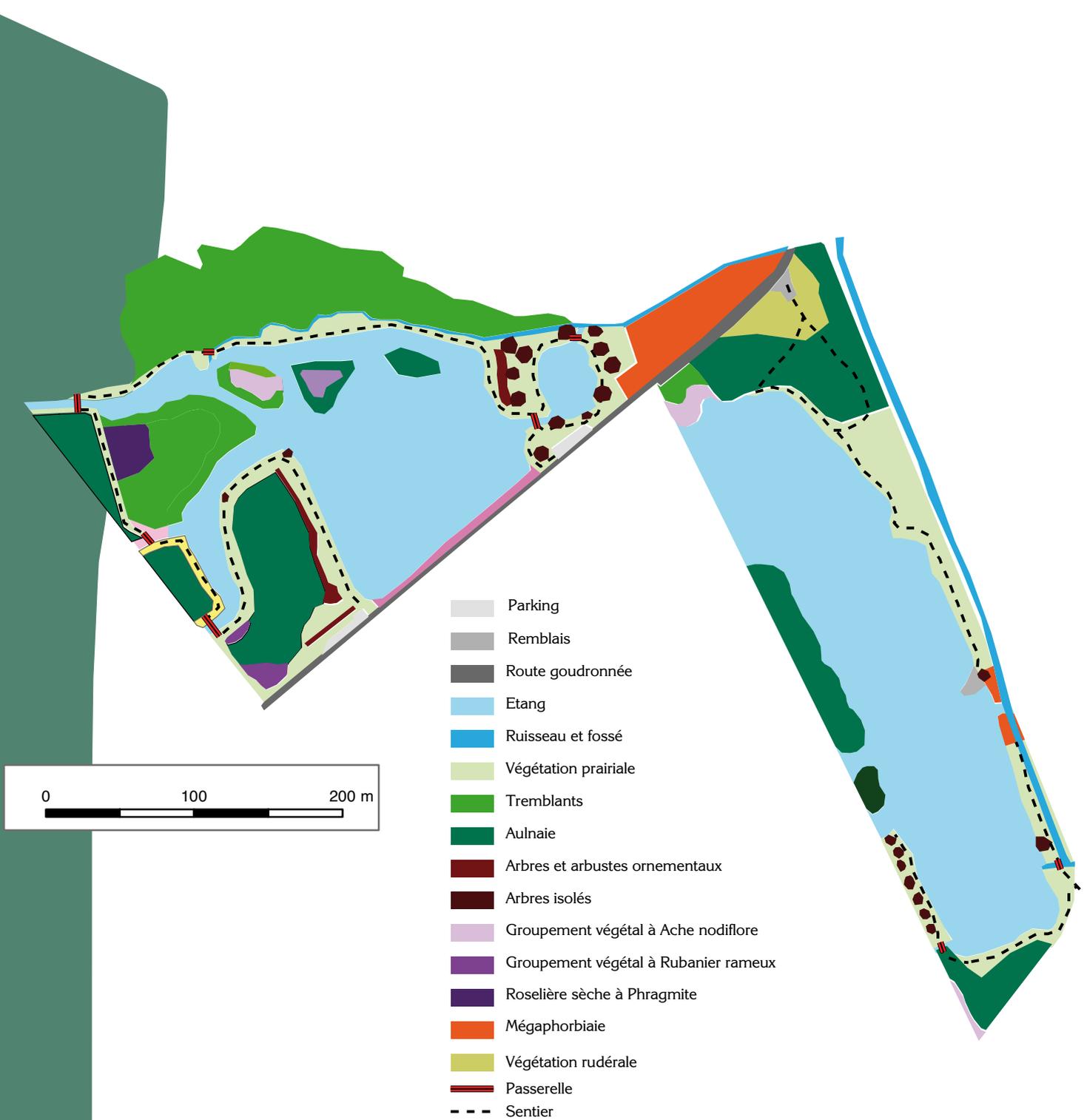


Le Marais de Saint Simon

Pour une restauration écologique du site



Plan du site



Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Une association au service du patrimoine naturel régional



Créé en 1989, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a pour objectif la conservation et la valorisation des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Picardie, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de tous. Ainsi le Conservatoire gère un réseau de 140 sites totalisant plus de 3700 hectares et intervient pour le conseil en gestion de plus de 5400 hectares par une équipe de professionnels de 45 salariés.

Cet objectif est atteint par la mise en oeuvre d'une gestion adaptée, après l'obtention de la maîtrise foncière (acquisition) ou de la maîtrise d'usage (location, convention de gestion) des terrains.

Un conseil scientifique pluridisciplinaire oriente le choix des sites d'intervention ainsi que leur gestion.

Il a également pour objet de sensibiliser le public à la protection et à la gestion des milieux naturels en organisant des sorties et chantiers nature.

Historique du site

Le Marais de Saint-Simon occupe une vaste dépression tourbeuse résultant de la rencontre de plusieurs rus, au sein de la Vallée de la Somme. Il est constitué d'un ensemble de milieux tourbeux en cours de boisement, ponctué d'étangs de tourbage et bordé de plantation de peupliers.

L'existence des deux étangs remonte vraisemblablement au XVIII^{ème} siècle lors des extractions importantes de tourbe dans la vallée de la Somme. La tourbe, issue de la décomposition des végétaux sous l'eau, était alors utilisée comme combustible avant la découverte du charbon.

Avant la Révolution, le marais de Saint Simon appartenait aux *de Rouvroy*, Seigneurs de Saint Simon. Il faisait partie d'un vaste marais de 200 hectares appelé le « Grand Marais ». En 1828, le Grand Marais est divisé et la commune de Saint Simon devient propriétaire d'environ 14 hectares de marais qu'il loue par bail à des particuliers.

En 1973, la commune décide de reprendre la gestion des étangs. En 1998, l'activité de pêche se développe avec l'aménagement des étangs (pontons de pêche, aire de pique-nique et passerelles) et la destruction de cabanons de loisirs.



Photo : CEN Picardie

Le Marais de Saint-Simon : un patrimoine naturel à préserver

Le marais de Saint Simon est un site d'accueil important pour la reproduction et le développement de nombreuses plantes, papillons, amphibiens, insectes et poissons.

La roselière sèche ou sur tremblant

Habitat de nombreux insectes (libellules, papillons, mollusque et araignées), la roselière est également un site de reproduction pour les canards, certains oiseaux dits paludicoles ou des amphibiens.

Tantôt inondée ou avec des dépressions en eau, elles peuvent constituer une zone de frayères et de caches pour de nombreux poissons.

Sans intervention, ces roselières sont menacées à terme par le boisement.



Photo : CEN Picardie

La faune

Les étangs accueillent de nombreux poissons dont 2 espèces considérées comme vulnérables au niveau national : l'Anguille et le Brochet.

27 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le marais parmi eux la Bouscarle de Cetti, petit passereau protégé en France il est difficilement visible car très discret. Il niche près du sol dans les buissons à proximité de l'eau.

Les étangs sont également favorables au Martin pêcheur et aux canards pendant la migration et l'hivernage.



Grèbe huppé

Photo : D.Top / CEN Picardie



Martin-pêcheur

Photo : Y.Corbeaux

Les plantes du marais

Historiquement, ce secteur était connu pour sa flore remarquable : Fougère à crêtes, Cigüe vireuse, Patience maritime...quelques espèces sont encore potentiellement présentes ou pourraient réapparaître dans le cadre d'une gestion adaptée (Fougère à crêtes, Ache rampante...).

Aujourd'hui, 182 plantes sont présentes sur le site, dont 3 espèces rares en Picardie. La Véronique en écus, protégée par la loi, est une des trois véroniques de milieu humide en France. Elle vit dans les zones marécageuses, les près

tourbeux ou bords de fossés et se reconnaît par ses feuilles longues et ses petites fleurs violettes. Vous pouvez la trouver au bord des étangs entre le mois de juin et septembre.



Véronique en écus

Photo : F.Boca

Un travail de partenariat avec la commune



Photo : CEN Picardie

Au milieu du XIX^e siècle, le marais de Saint Simon était presque sans boisement. L'activité pastorale devait permettre l'entretien de cette zone ouverte puisque les écrits relatent la présence de moutons sur la commune voisine d'Annois.

Avec la déprise agricole et la diminution de l'élevage ovin, le boisement et les plantations de peupliers ont progressivement colonisé le marais.

Aujourd'hui, les milieux ouverts qui subsistent sont menacés par la conquête du bois mettant en péril la diversité biologique du marais. C'est pourquoi en 2007, la commune de Saint Simon a signé avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie une convention de gestion et de valorisation écologique du marais.

Ainsi, la commune travaille en collaboration avec le conservatoire pour mener chaque année un entretien adapté aux espèces et aux milieux du site. La commune s'est ainsi engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires .



Photo : CEN Picardie

L'entretien des abords des étangs et des fossés se fait de façon concertée afin de concilier les activités de pêche et de promenade sur le site avec le cycle naturel des plantes et des animaux.

Des sorties nature pour le grand public ou des scolaires sont organisées par le conservatoire une fois par an afin de faire découvrir le patrimoine naturel du site et son évolution. Des études scientifiques sont réalisées tous les ans afin de suivre l'évolution de la restauration et des populations de la flore et de la faune.



Photo : CEN Picardie

Des actions de gestion écologique

Depuis 2008 des actions de gestion ont été mises en place pour restaurer les roselières sèches et sur tremblant. Ainsi, en organisant des chantiers nature avec des bénévoles ou des scolaires, la roselière a été fauchée et déboisée afin de permettre sa régénération. Des petites placettes de sol ont été décapées de façon superficielle afin de créer des dépressions favorables au retour d'espèces typiques des zones humides.

Plus largement, la restauration d'un marais contribue à améliorer la qualité de l'eau. Les marais agissent comme d'immenses éponges retenant l'eau pour la libérer lors des sécheresses estivales. Le marais et ces plantes jouent également un rôle de filtre rendant l'eau plus limpide et absorbant certains polluants par les racines.



Photo : CEN Picardie

Avant les travaux



Photo : CEN Picardie

Pendant les travaux



Photo : CEN Picardie

Après les travaux

Questions / Réponses

Pourquoi laisser des zones non fauchées ?

Certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles ou abritants des espèces protégées ne sont plus fauchés ou simplement en automne afin d'y conserver des « refuges » pour la biodiversité. Cette gestion est appelée la « gestion différenciée »

Ces zones de refuges sont indispensables pour laisser la flore s'épanouir, permettre la reproduction des libellules et des amphibiens. C'est notamment le cas entre les pontons de pêche, où des îlots de plantes sont maintenus. Ces îlots de végétation sont alors favorables aux populations de poissons, puisqu'elles peuvent servir de zones d'alimentation (présence d'insectes et d'invertébrés) et constituer des caches.



Photo : C.Baudrey / Lycée de Chauny

*Chantier nature avec des élèves
du BTS Gestion et Protection de la Nature*

Pourquoi couper le bois est une action environnementale sur le marais ?

L'abandon de l'activité pastorale et la plantation quasi systématique des milieux humides en peupliers ont entraîné une régression des habitats et de la flore précédemment cités et la banalisation du site. Le déboisement sera donc favorable à la flore et la faune typique du marais d'antan.

Comment est géré le marais et avec quel budget ?

Régulièrement un comité de gestion composé des élus, des financeurs du projet, des acteurs locaux et du conservatoire se réunit pour faire un bilan des résultats et pour valider les actions futures.

Ces actions ont été préalablement définies dans un document appelé « plan de gestion » et validées par le comité. Ce document dresse un état des lieux de la qualité écologique du site et planifie pour 5 ans les opérations de gestion à mener.

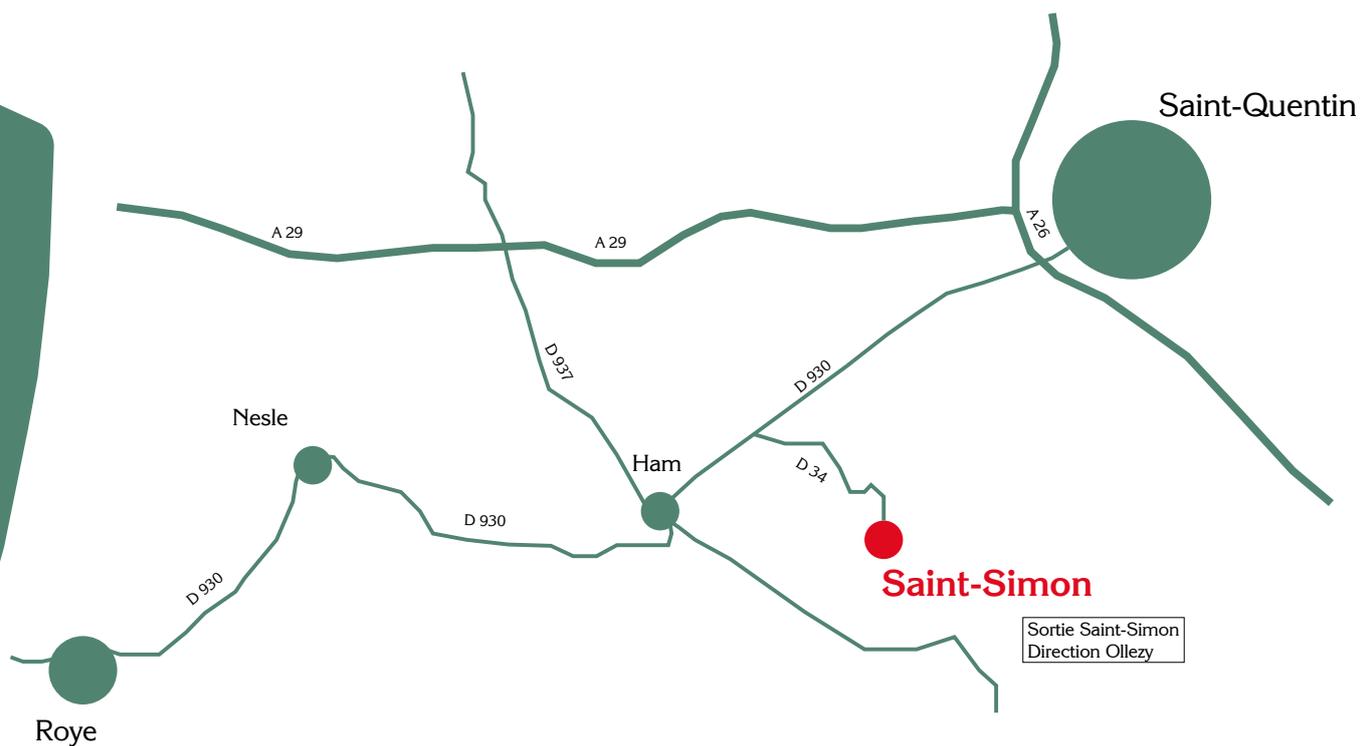


Photo : C.Baudrey / Lycée de Chauny

*Chantier nature avec des élèves
du BTS Gestion et Protection de la Nature*

Le projet représente un investissement global d'environ 110 000 euros sur 5 ans pour la réalisation des travaux, les suivis scientifiques et techniques, la valorisation auprès du public. Compte tenu de l'intérêt patrimonial et environnemental du marais, sa restauration est financée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil général de l'Aisne .

Pour se rendre sur le site :



Contact :



Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

1, place Ginkgo - Village Oasis
80044 AMIENS Cedex 1

Tél : 03 22 89 63 96 - Fax : 03 22 45 35 55

Courriel : contact@conservatoirepicardie.org

Site Internet : www.conservatoirepicardie.org

Les actions sur le Marais de Saint-Simon bénéficient du soutien financier de :